

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Huitième réunion Genève, 27-28 juin 1999

Point 5.2 à l'ordre du jour provisoire

Questions financières et budgétaires

Fonds de réserve ONUSIDA



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Huitième réunion Genève, 27-28 juin 1999

Point 5.2 à l'ordre du jour provisoire

Questions financières et budgétaires

Fonds de réserve ONUSIDA

TABLE DES MATIERES

Généralités		2			
Actions entrep	prises par l'ONUSIDA sur les recommandations du CCP en 1998	3			
Evolution des	recettes	4			
Utilisation du	tilisation du Fonds de réserve				
Résumé et rec	ésumé et recommandations				
Graphique 1	Pourcentage des fonds reçus sur les promesses de l'année pendant le 1 ^{er} trimestre : 1996, 1997, 1998 et 1999	4			
Graphique 2	Fonds disponibles pour le budget de base par trimestre : 1997, 1998 et 1999	5			
Graphique 3	Ecart entre les recettes et les dépenses, au 31 mars 1999	5			
Гableau :	Suivi du Fonds de réserve ONUSIDA (FR) (du 1 ^{er} décembre 1996 au 30 avril 1999)	7			

FONDS DE RESERVE ONUSIDA

Généralités

- 1. Lors de sa réunion du mois de mai 1998, le Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA (CCP) a approuvé la création du Fonds de réserve ONUSIDA (FR) alimenté par les fonds reportés mis à la disposition du Programme d'un montant de US\$ 33 millions, conformément à la recommandation du Groupe de travail du CCP sur la mobilisation des ressources.
- 2. Le Fonds est utilisé pour assurer la poursuite nécessaire des activités de l'ONUSIDA dans le cadre de son budget plan de travail biennal dans l'attente du versement des contributions. De la sorte, le Fonds permet d'atténuer l'impact du versement tardif pendant l'année des contributions volontaires et garantit ainsi à l'ONUSIDA une certaine viabilité financière.
- 3. Le CCP a approuvé les règles et procédures suivantes pour le Fonds ;
 - "Si, pendant l'exercice en cours, la somme des soldes reportés disponibles (autres que ceux du Fonds de réserve), des contributions des donateurs et des recettes diverses (y compris les intérêts acquis sur les recettes) n'est pas suffisante pour permettre à l'ONUSIDA d'engager des fonds dans le cadre de son budget approuvé, des avances pourront lui être consenties par débit du Fonds de réserve, sous réserve de ce qui suit :
 - (a) les avances consenties seront couvertes par des promesses écrites des donateurs dont les fonds devront être versés au titre de l'année civile en cours, ou
 - (b) les avances non couvertes par des promesses écrites ne seront consenties que pendant les six premiers mois de l'année et devront être remboursées au Fonds de réserve avant la fin de l'année civile.

Les avances consenties en vertu de l'aliéna (a) ci-dessus seront remboursées dès que les versements correspondant aux promesses écrites auront été effectués, ou imputées en priorité sur les recettes disponibles.

Les avances consenties en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus seront remboursées dès que les contributions seront versées et dans tous les cas avant la fin de l'année civile au cours de laquelle elles ont été consenties. Toute insuffisance de remboursement sera recouvrée par le biais de la reprogrammation du budget biennal approuvé, le cas échéant, sauf décision contraire du CCP.

Le Directeur Exécutif peut proposer au CCP que les avances du Fonds de réserve soient destinées à d'autres activités. Ces propositions devront être approuvées suivant les modalités et les conditions de remboursement que le CCP choisira de fixer."

Actions entreprises par l'ONUSIDA sur les recommandations du CCP en 1998

- 4. Le CCP rappelle que la détermination du montant du FR à un niveau de US\$ 33 millions a été calculée en fonction des deux facteurs suivants :
- La nécessité de provisionner les salaires du personnel de l'ONUSIDA au début de chaque année civile pour l'ensemble de l'année, en vertu des règles et procédures de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui assume la responsabilité de l'administration qui soutient le programme conformément à la résolution 1994/24 du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Lorsque le personnel est au complet, l'ONUSIDA doit disposer d'une somme d'environ US\$ 20 millions au mois de janvier de chaque année pour provisionner les charges relatives à l'ensemble du personnel basé à Genève et aux postes dans les pays. Le coût des postes dans le budget approuvé 1998-1999 a été évalué à un montant de US\$ 22 millions chaque année.
- La nécessité de conserver à disposition un montant d'environ **US\$ 13 millions** pour les **quatre** premiers **mois** d'activité, les dépenses mensuelles moyennes s'élevant aux alentours de US\$ 3,3 millions.
- 5. Lors de sa session du mois de mai 1998, le CCP a pris acte de préoccupations évoquées par certains délégués concernant le montant du FR. Le CCP s'est fait fort de garantir que le Secrétariat de l'ONUSIDA utilise ses ressources de manière efficace tout en tenant compte des accords administratifs existant entre l'ONUSIDA et l'OMS. Il est donc demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de poursuivre ses entretiens avec l'administration de l'OMS en ce qui concerne l'obligation spécifique qui lui est faite de provisionner les salaires pour l'année complète au début de chaque année civile et de communiquer les résultats de ces entretiens au CCP à l'occasion de la prochaine session en 1999.
- 6. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a donc porté les préoccupations du CCP à l'attention de l'OMS et demandé officiellement à l'OMS d'étudier la possibilité d'assouplir quelque peu sa position concernant cette question. Au mois de février 1999, le Directeur Exécutif de l'OMS chargé de l'Administration a communiqué les directives de l'Organisation de la manière suivante :

"Les provisions qui sont dotées concernant les salaires du personnel doivent refléter la substance réelle de l'engagement sous-jacent pour l'exercice financier concerné. Le Manuel IV.4.100 de l'OMS stipule : «En ce qui concerne les fonds n'entrant pas dans le budget de base – compte spécial pour les frais généraux et les experts associés – les charges salariales et les indemnités sont provisionnées annuellement jusqu'à la date la plus précoce entre le 31 décembre de l'année civile en cours et la fin du contrat ou l'expiration de la mission, selon le cas ».

- 7. En résumé, l'OMS conclut qu'elle n'est actuellement pas en mesure de modifier les Règles et Réglementations existantes concernant cette question et que celles-ci s'appliquent au Secrétariat de l'ONUSIDA. L'OMS continuera donc de provisionner intégralement les salaires du personnel de l'ONUSIDA au début de chaque année pour 12 mois.
- 8. Le CCP a de nouveau recommandé qu'il soit demandé aux donateurs d'informer par écrit le Secrétariat du montant prévu de leur contribution au budget de base de l'ONUSIDA aussi tôt que possible pendant l'année civile. Cette recommandation a été suivie par le Secrétariat de

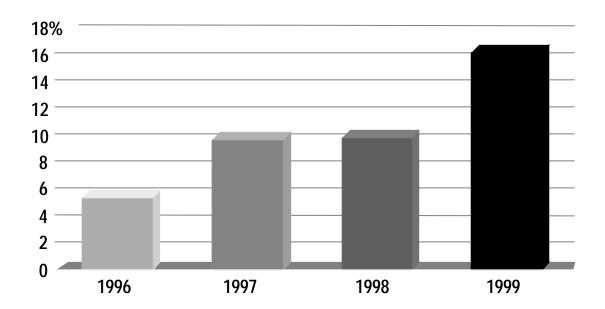
UNAIDS/PCB(8)/99.4

l'ONUSIDA et par le Groupe de travail du CCP chargé de la mobilisation des ressources qui cherche des moyens pour améliorer la viabilité et la prévisibilité du financement de l'ONUSIDA.

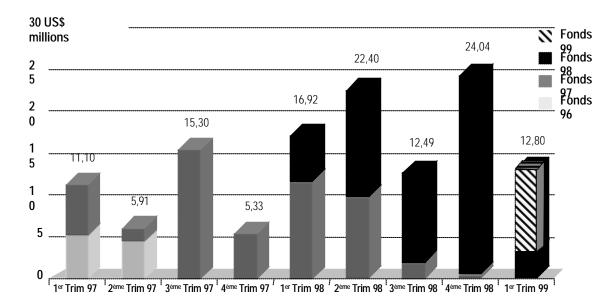
Evolution des recettes

9. Le graphique 1 présente une comparaison trimestrielle du pourcentage des fonds effectivement reçus par rapport aux promesses annuelles destinées aux activités de base pendant le premier trimestre des années 1996, 1997, 1998 et 1999. Pendant le premier trimestre de 1997 et de 1998, environ 10 % des contributions promises pour chaque année ont été mis à la disposition du Programme. Ce chiffre constitue une progression par rapport au faible taux de 5,3 % des contributions promises reçues dans les premiers mois de 1996. En 1999, nous avons également constaté une amélioration significative du taux de versement des contributions des organismes coparrainants et des donateurs pendant le premier trimestre de l'année ; en effet, au 31 mars 1999, environ 16 % du montant des contributions prévues pour l'année avaient effectivement été reçus.

Graphique 1. Pourcentage des fonds reçus sur les promesses de l'année pendant le premier trimestre des années : 1996, 1997, 1998 et 1999

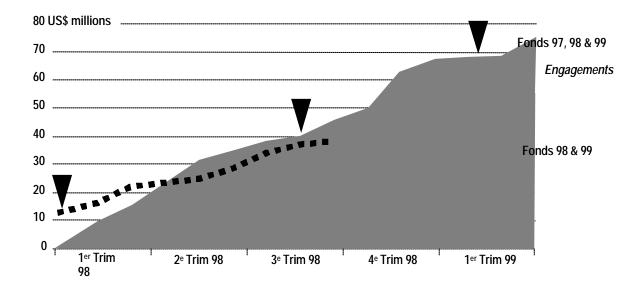


10. Outre les évolutions positives susmentionnées, nous avons également constaté une amélioration généralisée des caractéristiques de financement tout au long de l'exercice biennal 1998-1999, comme l'illustre le graphique 2.



Graphique 2. Fonds disponibles pour le budget de base par trimestre : 1997, 1998 et 1999

11. Le graphique 3 montre que les caractéristiques des engagements du Programme depuis le 1^{er} janvier 1998 ont été identiques à celles qui prévalaient pendant l'exercice biennal 1996-1997. Il indique également l'amélioration de la situation de la trésorerie pendant l'année 1998 et le premier trimestre 1999.



Graphique 3. Ecart entre les recettes et les dépenses, au 31 mars 1999

Utilisation du Fonds de réserve

12. Au début de l'exercice financier 1998-1999, le fonds fiduciaire du Programme s'élevait à un montant de US\$ 17,3 millions reporté du solde du fonds de base 1997. Dans l'attente de la réception des fonds promis pour le budget biennal approuvé, ce montant a été provisionné pour couvrir une partie des salaires du personnel. Pour couvrir intégralement les salaires du personnel et les charges connexes pour l'année civile et pour assurer la poursuite des activités de l'ONUSIDA pendant les premiers mois de 1998, un montant de US\$ 15 millions a également été emprunté sur la somme provisoire de US\$ 20 millions gardée en réserve dans le FR. Le FR a été

UNAIDS/PCB(8)/99.4

réapprovisionné à hauteur de son montant initial de US\$ 20 millions à la fin du mois de mars 1998.

- 13. Malgré le niveau relativement faible des avances consenties par le FR (soit US\$ 15 millions), le Programme a été en mesure de continuer à prendre des engagements financiers au titre des activités de son budget de base pendant le premier trimestre 1998. Ceci a été possible car, outre les US\$ 17,3 millions reportés de 1997, le Programme a également reçu des contributions non encore versées de 1997 qui ont totalisé US\$ 11,5 millions aux mois de février et de mars 1998.
- 14. A la suite de la décision prise au mois de mai 1998 par le CCP de fixer le montant du FR à US\$ 33 millions, un montant supplémentaire de US\$ 13 millions a été viré au mois de juin 1998 au FR provenant des fonds disponibles sur le fonds fiduciaire.
- 15. A la fin du mois de juillet 1998, afin que les fonds soient disponibles pour les activités, une avance supplémentaire de US\$ 9 millions a été consentie par le FR. Les contributions reçues au cours du quatrième trimestre ont permis au Programme de rembourser cette avance de US\$ 9 millions.
- 16. Au début de l'année 1999, le montant du FR s'élevait donc à son niveau approuvé de US\$ 33 millions sur lequel le Secrétariat a de nouveau emprunté US\$ 10 millions au mois de février 1999 pour disposer de fonds suffisants pour assurer le bon déroulement de ses activités et provisionner les salaires 1999. Cette avance devrait être remboursée pendant le deuxième semestre 1999.
- 17. Le tableau montre les avances consenties par le FR et les remboursements ultérieurs depuis sa création.

Résumé et recommandations

- 18. Les sérieuses difficultés de trésorerie, telles que celles qui ont affecté l'exercice biennal 1996-1997, peuvent maintenant être évitées grâce à la plus grande régularité du taux de réception des contributions ainsi qu'à un accès plus précoce aux contributions non versées des années précédentes.
- 19. Les fréquentes avances consenties par le FR, telles que décrites ci-dessus, indiquent clairement que celui-ci est essentiel pour garantir la poursuite des activités de l'ONUSIDA conformément à son budget-plan de travail biennal approuvé.
- 20. Il est donc proposé d'ajuster le montant du FR et de le ramener de US\$ 33 millions à US\$ 25 millions, compte tenu des évolutions positives enregistrées en matière de financement depuis le début de l'exercice biennal. Etant donné les profils actuels des recettes et des engagements, un montant de US\$ 25 millions correspond à un niveau adéquat pour satisfaire aux Règles Financières de l'OMS ainsi qu'aux engagements financiers du Programme pendant le premier trimestre de l'année.
- 21. Il est demandé au CCP d'approuver la proposition de réévaluation du montant du FR de US\$ 33 millions à US\$ 25 millions et d'autoriser, à la suite de cela, le Secrétariat à utiliser le montant de US\$ 8 millions qui sera ainsi libéré pour intensifier les activités dans les pays dans le cadre du «Partenariat contre le SIDA en Afrique ».

Tableau : Suivi du Fonds de réserve ONUSIDA (FR), 1er décembre 1996 – 30 avril 1999 (en US\$ millions)

Date	Action	(FR)	
		<i>Opération</i>	Solde
Déc. 1996	Fonds gardés en réserve pour créer le FR provisioire 20		
Jan. 1998	Avance du FR : 15	-15	5
Mar. 1998	Remb. de l'avance : 15	+15	20
Juin 1998	Virement au FR *: 13	+13	33
Juil. 1998	Avance du FR: 9	-9	24
Nov. 1998	Remb. de l'avance : 9	+9	33
Fév. 1999	Avance du FR: 10	-10	23

^{*(}suivant approb. du CCP-Mai 98)